



## transformation contrat interim en cdi

Par **Marie33420**, le **04/02/2013** à **17:01**

Bonjour,

je suis dans une entreprise depuis bientôt 7 mois en contrat interim, une offre interne vient de passer parce que le poste que j'occupe se libere et il propose un cdi. Nous sommes 2 à postuler cependant l'autre à déjà travailler dans l'entreprise mais n'en fait plus partie aujourd'hui depuis un moment mais c'est la fille d'un employé qui est dans cette entreprise depuis plus de 20 ans et la responsable qui connait donc tres bien son pere prefere l'embaucher à elle. Ont-ils le droit ?

Par **P.M.**, le **04/02/2013** à **17:12**

Bonjour,

Même si l'employeur doit vous prévenir des postes disponibles en CDI, il est libre de son recrutement tant qu'il n'agit pas d'une manière discriminatoire...

Par **chatoon**, le **22/09/2013** à **09:18**

Bonjour,

L'employeur est libre d'embaucher qui il veut à compétence et expérience égales. Si votre candidature est apparemment objectivement plus intéressante (plus d'expériences ou de compétences dans le domaine où il est postulé), il vous appartiendra, le cas échéant, de supposer que c'est pour l'un des défauts prévus par l'article L1132-1 du code du travail que l'employeur a écarté votre candidature. Alors il reviendra à ce dernier la charge de prouver qu'il y a des raisons objectives étrangères à toute discrimination, au fait qu'il a écarté votre candidature. Il en va alors de l'appréciation du juge sur la question de savoir si recruter une connaissance d'une connaissance est justifié par des raisons objectives étrangères à toute discrimination.

Cordialement,